



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression de l'enseignement de la technologie en classe de 6e

Question écrite n° 5083

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les vives inquiétudes des professeurs et des familles, en particulier dans le département de la Loire, suite à l'annonce de la suppression de l'enseignement de la technologie en classe de 6e à la prochaine rentrée scolaire. Si l'objectif de renforcer le niveau des élèves de 6e en français et en mathématiques est tout à fait louable, l'enseignement de la technologie ne doit pour autant pas être sacrifié. Cette matière, aujourd'hui enseignée au sein du pôle de « sciences et technologie » qui regroupe les trois disciplines sciences et vie de la terre, physique-chimie et technologie, est fondamentale car elle permet de mieux comprendre les enjeux technologiques de demain et contribue à l'épanouissement des élèves au même titre que les autres disciplines. Les enseignants de technologie déplorent par conséquent que leur matière soit la variable d'ajustement pour pallier les difficultés des élèves en français et en mathématiques. Il lui demande par conséquent s'il va revenir sur cette mesure et maintenir l'enseignement de la technologie en 6e à la rentrée 2023.

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5083

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [31 janvier 2023](#), page 817

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3114